

Comité d'experts spécialisé CES Evaluation des risques physico-chimiques dans les aliments - CES ERCA 2018-2022

**Procès-verbal de la réunion
du 19 octobre 2021**

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.
Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).*

Etaient présents le 19 octobre 2021 - Matin :

Monsieur Bruno LE BIZEC (président de séance)

Monsieur Claude ATGIE, Monsieur Pierre-Marie BADOT, Madame Marie-Yasmine DECHRAOUI BOTTEIN, Monsieur Nicolas DELCOURT, Madame Christine DEMEILLIERS, Monsieur Erwan ENGEL, Monsieur Jérôme GAY-QUEHEILLARD, Monsieur Petru JITARU, Madame Caroline LANIER, Monsieur Nicolas LOISEAU (rapporteur), Monsieur César MATTEI, Monsieur Alain-Claude ROUDOT, Monsieur Yann SIVRY, Madame Paule VASSEUR.

La coordination du CES ERCA

Etaient absents ou excusés :

Madame Martine CLAUW, Docteur Sonia KHIER, Madame Emilie LANCE, Monsieur Ludovic LE HEGARAT (rapporteur), Monsieur David MAKOWSKI, Monsieur Eric MARCHIONI, Monsieur Jean-François MASFARAUD, Monsieur Fabrice NESSLANY.

Etaient présents le 19 octobre 2021 - Après-midi :

Monsieur Bruno LE BIZEC (président de séance)

Monsieur Claude ATGIE, Monsieur Pierre-Marie BADOT, Monsieur Nicolas DELCOURT, Madame Christine DEMEILLIERS, Monsieur Erwan ENGEL, Monsieur Jérôme GAY-QUEHEILLARD, Monsieur Petru JITARU, Madame Emilie LANCE, Madame Caroline LANIER, Monsieur Nicolas LOISEAU (rapporteur), Monsieur David MAKOWSKI, Monsieur Jean-François MASFARAUD, Monsieur César MATTEI, Monsieur Alain-Claude ROUDOT, Monsieur Yann SIVRY, Madame Paule VASSEUR.

La coordination du CES ERCA

Etaient absents ou excusés :

Madame Martine CLAUW, Madame Marie-Yasmine DECHRAOUI BOTTEIN, Docteur Sonia KHIER, Monsieur Ludovic LE HEGARAT (rapporteur), Monsieur Eric MARCHIONI, Monsieur Fabrice NESSLANY.

Présidence

Monsieur Bruno LE BIZEC assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante :
Etat des connaissances sur les huiles essentielles et les plantes d'intérêts pour la phytothérapie et l'aromathérapie chez les animaux producteurs de denrées alimentaires et proposition d'une méthodologie d'évaluation des risques pour la santé humaine (saisine 2020-SA-0083).

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI¹ et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts.

En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

3.1. Etat des connaissances sur les huiles essentielles et les plantes d'intérêts pour la phytothérapie et l'aromathérapie chez les animaux producteurs de denrées alimentaires et proposition d'une méthodologie d'évaluation des risques pour la santé humaine (saisine 2020-SA-0083)

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 15 experts sur 23, ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Le contexte, les questions posées, les modalités organisationnelles, l'argumentaire et les conclusions de l'expertise sont dans l'avis de l'Anses, publié sur son site internet.

L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a confié l'instruction de cette saisine au groupe de travail (GT) « MV PHYTO AROMA » (médicaments vétérinaires de phytothérapie et d'aromathérapie », constitué par décision du 31 juillet 2020 suite à un appel à candidatures et rattaché au comité d'experts spécialisé (CES) « Evaluation des Risques Physico-Chimiques dans les aliments » (ERCA).

L'autosaisine relative à l'état des connaissances sur les huiles essentielles et les plantes d'intérêts pour la phytothérapie et l'aromathérapie des animaux producteurs de denrées alimentaires en vue

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

d'établir des premiers profils de risques pour la santé humaine a été présentée au CES ERCA le 8 juillet 2020.

Les travaux d'expertise du groupe de travail « MV PHYTOAROMA » ont été soumis régulièrement au CES ERCA (tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques) lors des réunions plénières du 10 décembre 2020, 10 février 2021, 18 mars 2021, 20 mai 2021, 16 juin 2021, 15 septembre 2021 et 19 octobre 2021.

Réunion du 10 décembre 2021

Les travaux conduits depuis le démarrage du GT et ceux à venir sont présentés au CES. Trois axes de travaux sont identifiés. Les deux premiers axes de travaux conduits en parallèle sont (i) l'inventaire des données des médicaments humains, compléments alimentaires, alimentation animale, produits biocides et produits phytosanitaires (PPP) à base de plantes et d'huiles essentielles et (ii) l'état des lieux des usages terrain en médecine vétérinaire. Ces deux axes de travail aboutissent au troisième axe lié à l'identification de substances végétales ne présentant pas de danger pour la santé du consommateur ou dont la toxicité est reconnue chez l'Homme. Des auditions sur les usages sont en cours, sur la base d'un support de questions validées par le GT. Les listes de personnes à auditionner sont présentées pour information au CES ERCA.

Réunion du 10 février 2021

Les différentes phases du travail du GT sont exposées, avec une première étape liée à l'inventaire des réglementations (compléments alimentaires (CA), et alimentation animale, biocides, et phytopharmaceutiques) et des usages (humains et vétérinaires) pour identifier les substances végétales d'intérêt. Une deuxième étape est consacrée à l'identification des substances d'intérêt. Le CES valide la sélection des substances végétales d'intérêt proposée par le GT.

Réunion du 18 mars 2021

L'approche méthodologique de l'analyse des données pour chaque substance végétale d'intérêt retenue est présentée en séance. L'application de cette méthode est montrée dans le cas d'étude de l'extrait d'artichaut utilisé en phytothérapie vétérinaire. Le CES ERCA valide la méthodologie proposée.

Réunion du 20 mai 2021

La proposition d'une méthodologie d'évaluation du risque pour le consommateur pour les médicaments vétérinaires s'appuyant sur la construction d'un arbre de décision est discutée en séance. Trois experts du CES ERCA sont nommés pour évaluer l'arbre décisionnel construit.

Réunion du 16 juin 2021

L'arbre décisionnel consolidé est discuté en séance. L'évaluation préliminaire du risque consommateur pour les plantes et leurs préparations retenues fait l'objet de discussions en séance. Le rapport du GT est présenté et discuté en séance. Trois experts du CES ERCA sont nommés pour relire le rapport, notamment sur les sections relatives à la présentation des différentes réglementations, à la toxicocinétique et effets toxicologiques, l'approche méthodologique avec l'arbre de décision, et la conclusion.

Réunion du 15 septembre 2021

Les experts nommés pour la relecture du rapport présentent leurs commentaires, afin que celui-ci soit consolidé par le GT.

Les conclusions sont présentées en séance. Le CES valide les conclusions.

Réunion du 19 octobre 2021

Le projet de Synthèse et Conclusions est examiné en séance.

Le président de séance propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts adoptent à l'unanimité des présents les conclusions de l'expertise sur l'état des connaissances sur les huiles essentielles et les plantes d'intérêts pour la phytothérapie et l'aromathérapie chez les animaux producteurs de denrées alimentaires et proposition d'une méthodologie d'évaluation des risques pour la santé humaine (saisine 2020-SA-0083).

M. Bruno LE BIZEC
Président du CES ERCA 2018-2022